

Fédération des chasseurs du Morbihan

comptes annuels

Exercice 2020-2021

Sommaire

- ▶ Rapport de gestion
 - ▶ Bilan
 - ▶ Compte de résultat
 - ▶ Rapport du Commissaire aux comptes
 - ▶ Proposition des cotisations
 - ▶ Budget prévisionnel
- 

Fédération des chasseurs du Morbihan

comptes annuels

RAPPORT DE GESTION

Situation et activité de la Fédération

- ▶ L'activité générale de la Fédération, sur la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021, a été principalement marquée par la réorganisation fonctionnelle de la Fédération suite au décès de Gérard SARDET et en prévision du départ à la retraite de Jean-Pierre PICHARD.

Situation de la Fédération à la date du présent rapport

- ▶ Du début de l'exercice en cours (1^{er} juillet 2021) à la date d'établissement du présent rapport, la situation financière et sociale de la Fédération est tout à fait saine et stable.

Perspectives d'avenir

- ▶ Les années à venir vont être consacrées à la mise en œuvre de la réforme nationale de la chasse avec notamment la remise à niveau décennale sur la sécurité à la chasse de tous les chasseurs avant le 5 octobre 2030.

Filiales et participations

- ▶ Au cours de l'exercice écoulé, il n'y a pas eu de prises de participations, ni prises de contrôle par notre Fédération.

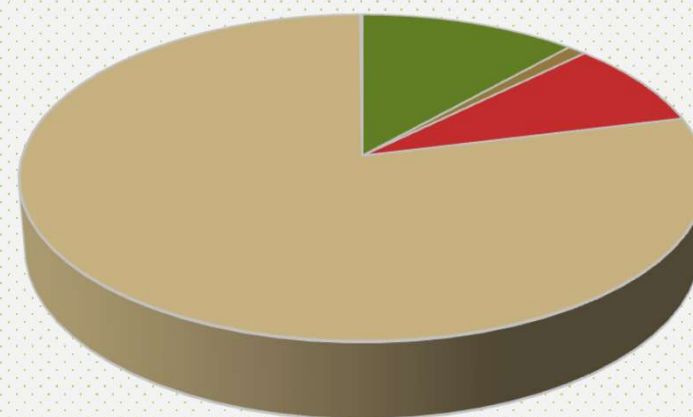
Résultats économiques et financiers

Présentation du BILAN et du Compte de RESULTAT

Bilan - ACTIF

	<u>Net au</u> <u>30/06/2021</u>
Actif immobilisé	610 534 €
Stocks & acomptes	54 015 €
Créances	444 604 €
Trésorerie	4 128 361 €
Charges constatées d'avance	6 286 €
Total de l'Actif	5 243 800 €

Bilan actif

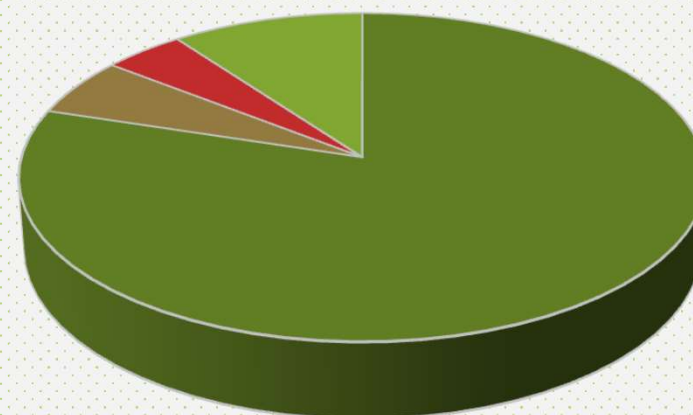


- Actif immobilisé
- Stocks & avances
- Créances
- Trésorerie
- CCA

Bilan - PASSIF

	<u>Net au</u> <u>30/06/2021</u>
Réserves	4 097 113 €
Résultat de l'exercice	293 358 €
Provision pour risques	222 164 €
Dettes	523 029 €
Total du Passif	5 243 800 €

Bilan passif



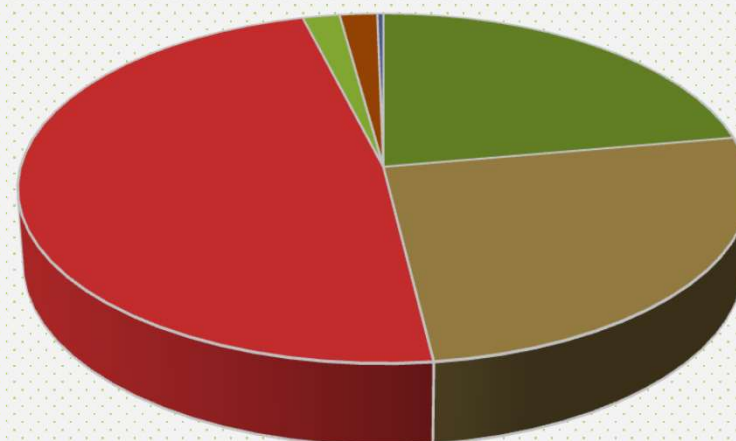
■ Réserves
 ■ Résultat
 ■ Provision risques
 ■ Dettes

Compte de résultat

du 01/07/2020 au 30/06/2021

<u>Comptes de produits :</u>	
Ventes de biens et de services	424 380 €
Subventions et contributions	492 955 €
Cotisations fédérales et adhésions	915 095 €
Reprises et transferts de charges	35 005 €
Produits financiers	35 559 €
Produits exceptionnels	5 802 €
Total des produits	1 908 796 €

Comptes de produits



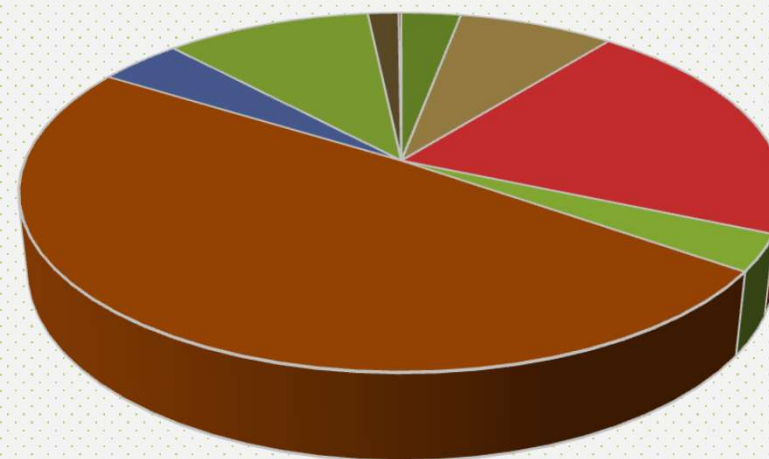
- Ventes
- Cotisations
- Prod.financiers
- Subventions
- Rep. & transferts
- Prod.exceptionnels

Compte de résultat

du 01/07/2018 au 30/06/2019

<u>Comptes de charges :</u>	
Achats de marchandises	48 122 €
Indemnisation des dégâts	125 679 €
Charges externes	333 987 €
Impôts et taxes	53 176 €
Charges de personnel	792 972 €
Amortissements et provisions	67 748 €
Autres charges et fonds dédiés	166 633 €
Charges exceptionnelles	24 984 €
Impôts sur les produits financiers	2 137 €
Total des charges	1 615 438 €

Comptes de charges



- Achats marchandises
- Indem.dégâts
- Charges externes
- Impôts et taxes
- Charges de personnel
- Amortis.& provisions
- Autres charges
- Charges except.
- Impôts prod.financiers

Résultat de l'exercice 2020 - 2021

Résultat de l'exercice (excédent) : 293 358 €

Présentation des comptes annuels

- ▶ Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2021 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Présentation des comptes annuels

- Faits caractéristiques de l'exercice :

Informations relatives à la réforme de la chasse :

A l'initiative de la FNC, la loi chasse du 24 juillet 2019 a créé un fonds biodiversité dans le cadre du nouvel Office Français de la Biodiversité (OFB).

Ce fonds est abondé par une éco-contribution des chasseurs et de l'état afin de financer des projets portés par les fédérations des chasseurs pour la protection de la biodiversité.

Présentation des comptes annuels

La mise en place des projets Eco-contribution a véritablement débuté à partir de cet exercice. La participation à ces projets a permis à la fédération d'obtenir 283 140 € de contribution via le nouveau système de financement mis en place par l'OFB et la FNC.

De plus , ces projets peuvent être co-financés par la région, le département du Morbihan, des collectivités territoriales et des fonds institutionnels.

Au 30 juin 2021, les subventions octroyées dans le cadre de l'éco-contribution s'élèvent à 245 455 €. Le montant utilisé s'élève à 86 123 €.

Au 30 juin 2021, aucun projet initié au cours des deux derniers exercices n'a été finalisé.

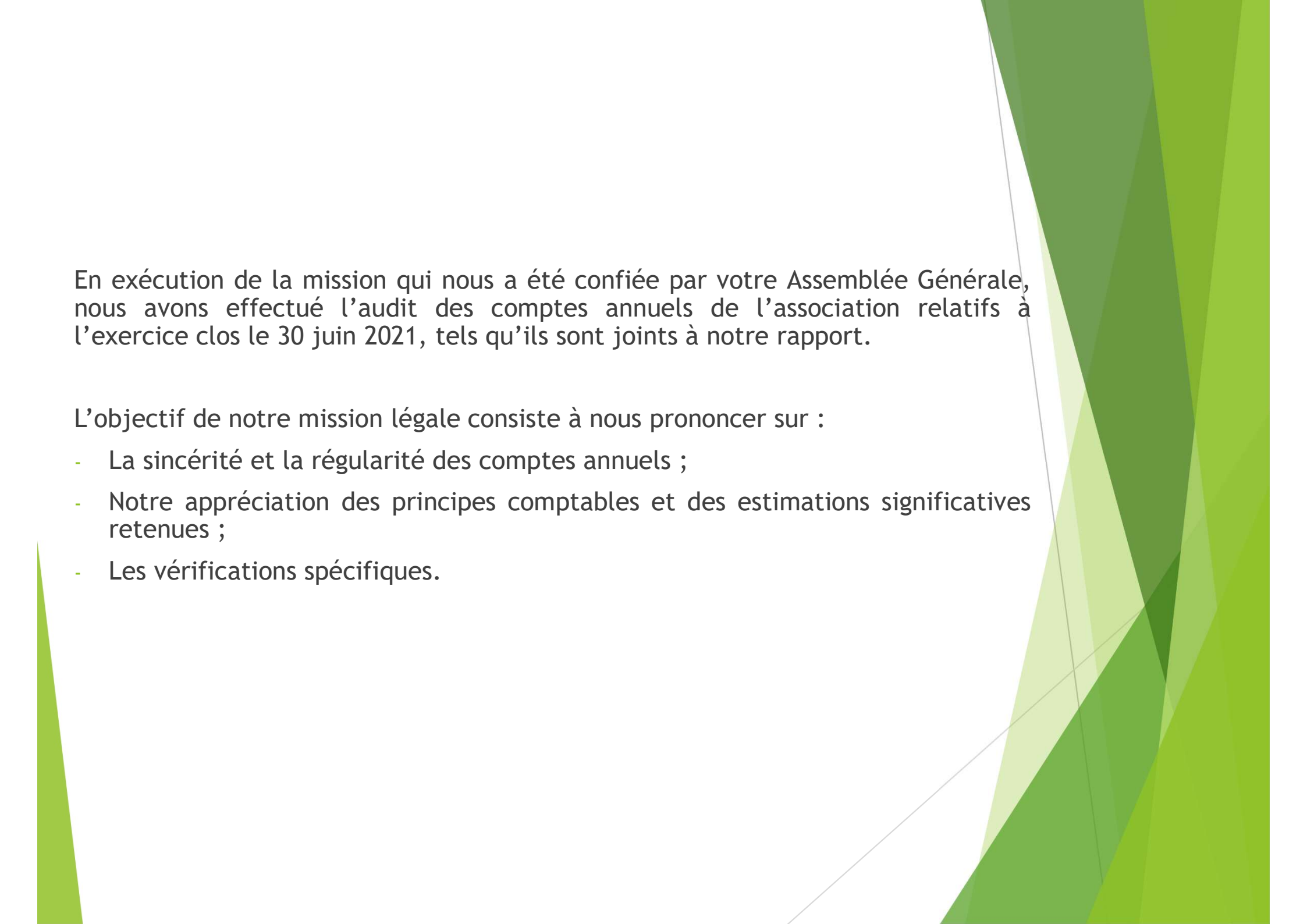
Affectation du résultat

- ▶ L'excédent de l'exercice s'élève à 293 358 €.
- ▶ Nous vous proposons d'affecter cet excédent, à la réserve de gestion.



Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan

Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels de l'exercice
clos le 30 juin 2021

The background of the slide features abstract, overlapping green geometric shapes, primarily triangles and polygons, in various shades of green, creating a modern and dynamic visual effect.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints à notre rapport.

L'objectif de notre mission légale consiste à nous prononcer sur :

- La sincérité et la régularité des comptes annuels ;
- Notre appréciation des principes comptables et des estimations significatives retenues ;
- Les vérifications spécifiques.

Fondement de l'opinion

► Référentiel d'audit

Audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

► Indépendance

Mission d'audit réalisée dans le respect des règles d'indépendance applicables.

Justification des appréciations

- ▶ Les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :
 - les conséquences de la crise sanitaire COVID-19 ;
 - les impacts de la réforme de la chasse ;
 - l'état des provisions ;
 - l'état des créances et des dettes.

- ▶ Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés leur correcte application.

Vérifications spécifiques

- Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction

- ▶ Etablir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français.
- ▶ Mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels.
- ▶ Evaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du Commissaire aux comptes

- ▶ Etablir un rapport sur les comptes annuels en obtenant l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.
- ▶ Apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction.
- ▶ Notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Opinion sur les comptes annuels

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.



Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan

Rapport spécial du Commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées

Conventions réglementées

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention soumise aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de Commerce.

Fédération des chasseurs du Morbihan

Proposition des cotisations 2022-2023

Proposition de prix des cotisations fédérales 2022-2023

Validation du permis de chasser	
Validation départementale (dont 0,30 € pour la Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage)	70,00 €
Validation temporaire 9 jours	35,00 €
Validation temporaire 3 jours	18,00 €
Frais de dossier guichet unique (avec arrondi sur les centimes)	5,00 €
Duplicata validation et carnet bécasse (en cas de perte ou de destruction)	15,00 €
Assurance RC chasse	20,00 €

Proposition de prix des cotisations fédérales 2022-2023

Adhésions et contrats de services	
Adhésion bénéficiaire de plan de chasse	70,00 €
<u>Contrats de services :</u>	
Territoire < 60 ha	70,00 €
60 ha < territoire < 500 ha	115,00 €
500 ha < territoires < 1 500 ha	155,00 €
Territoires > 1 500 ha	175,00 €

Proposition de prix des cotisations fédérales 2022-2023

Cotisations « dégâts »	
Cotisation grand gibier (Départemental et temporaire 3 jours ou 9 jours)	10,00 €
Contribution territoriale	0 €
<u>Bracelet plan de chasse :</u>	
Chevreuril	20,00 €
Cerf / biches	160,00 €
Daim	10,00 €

Fédération des chasseurs du Morbihan

Budget prévisionnel 2022 - 2023

Budget prévisionnel 2022 – 2023

Comptes de produits	
Ventes de biens et services	196 800 €
Ressources pour l'indemnisation des dégâts	244 900 €
Subventions d'exploitation	174 050 €
Produits des validations	739 250 €
Contributions et cotisations	363 780 €
Autres produits de gestion	2 000 €
Produits financiers	35 800 €
Total des produits prévisionnels	1 756 580 €

Budget prévisionnel 2022 – 2023

Comptes de charges	
Achats de marchandises	112 200 €
Indemnisation des dégâts de grand gibier	157 000 €
Services extérieurs	399 950 €
Impôts et taxes	54 310 €
Charges de personnel	826 390 €
Autres charges de gestion	103 430 €
Amortissements et provisions	101 100 €
Impôts sur les produits financiers	2 200 €
Total des charges prévisionnelles	1 756 580 €

Merci de votre attention